



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
DE L'IMMOBILIER

DURÉE
3H30

À l'issue de
cette formation,
vous recevrez
une attestation de
formation valable
pour le décompte
d'heures nécessaires
au renouvellement
de la carte
professionnelle.

ASSISTANCE TECHNIQUE

Référent ESI dédié à
l'assistance technique
de la formation
joignable au :
01 71 06 30 30
ou par mail :
fcontinue@fnaim.fr

MOYENS TECHNIQUES

Accès par ZOOM ou
Go To Training, lien de
connexion transmis par
mail au participant

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Support pédagogique
et quizz d'évaluation
finale



| AGIR POUR LE LOGEMENT |

DIGITAL LEARNING

LOI CLIMAT SPÉCIAL GESTION LOCATIVE

Les clés pour mettre en œuvre les dispositions

OBJECTIFS

- Comprendre les impacts de la loi climat sur votre parc locatif
- Savoir conseiller ses bailleurs
- Mettre en œuvre les dispositions de façon sécurisée

LE PUBLIC CONCERNÉ

Tous publics gestion locative

LES PRÉ-REQUIS

Aucun

INTERVENANT

Fabienne PELISSOU-TEISSIE



INTRODUCTION

BIENVENUE + PRÉSENTATION DU COURS ET DES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES



PARTIE 1

DISPOSITIONS ET CALENDRIER

- Le calendrier propre au secteur locatif de 2022 à 2034
- Opposabilité : qu'est ce que ça signifie ?
- Le gel des loyers
- Intégration aux critères de décence : interdiction de louer et obligations de travaux
- Énergie primaire et énergie finale (quels logements seront interdits à la location dès 2023?)
- Cas particulier des copropriétés
- Les situations d'exonération et leurs limites
- L'autorisation au locataire de faire des travaux à ses frais
- Illustrations et cas pratiques



PARTIE 2

PLAN D'ACTION

- Auditer son parc
- Identifier le parc « GLISSANT » (les logements qui peuvent se déclasser en F et G)
- Communiquer avec ses bailleurs (courriers, infos,)
- Devoir de conseil, outils et clés pratiques



PARTIE 3

FINANCER ET OPTIMISER LES TRAVAUX

- Audit énergie : dans quel cas
- Aides à solliciter : nationales et locales
- Fiscalité
- Financement



SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION



TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT



Programme accessible aux personnes
en situation de handicap